

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 09 AVRIL 2016

Tous les conseillers sont présents. Mme DELABARDE est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire informe les membres du conseil de la démission de M. Raymond BOURGEOIS.

### **1. Le Procès Verbal du Conseil municipal du 13 février 2016 est approuvé à l'unanimité.**

### **2. Election d'un adjoint**

Le conseil à l'unanimité confirme le nombre de 2 adjoints. M. CAMUS est élu 1<sup>er</sup> adjoint et M. PEAQUIN est élu 2<sup>ème</sup> adjoint. M. PEAQUIN informe les membres du conseil qu'il ne souhaite pas avoir de délégation de fonction ; il ne touchera donc aucune indemnité.

### **3. Approbation du compte administratif 2015**

Le compte administratif 2015 est approuvé à l'unanimité.

Il fait apparaître un excédent en fonctionnement de 141.669,29 € et un déficit d'investissement de 1 252,17 €.

### **4. Approbation du compte de gestion 2015**

Le compte de gestion 2015 dressé par le comptable du Trésor public est approuvé à l'unanimité.

### **5. Affectation du résultat**

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement pour le financement des restes à réaliser de 12 000 € et du déficit d'investissement.

### **6. Vote du budget 2016**

Le budget 2016 est voté à l'unanimité :

- en fonctionnement pour un total en recettes et en dépenses de 211 105 €
- en investissement pour un total en recettes et en dépenses de 64 609 €

### **7. Convention avec le Centre de Gestion**

Le conseil à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer la convention avec le centre de gestion pour le paiement des honoraires éventuels et frais médicaux en cas d'expertise..

### **8. Indemnité allouée au comptable des finances publiques**

Le conseil à l'unanimité décide d'allouer l'indemnité au comptable des finances publiques au taux maximum.

### **9. Entretien de l'éclairage public**

Le conseil à l'unanimité retient la proposition de la société Eiffage pour l'entretien annuel de l'éclairage public.

### **10. Participation du SIAEP Gland Pimelles**

Le conseil à l'unanimité décide de demander une participation annuelle de 500 € au SIAEP de Gland Pimelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h